



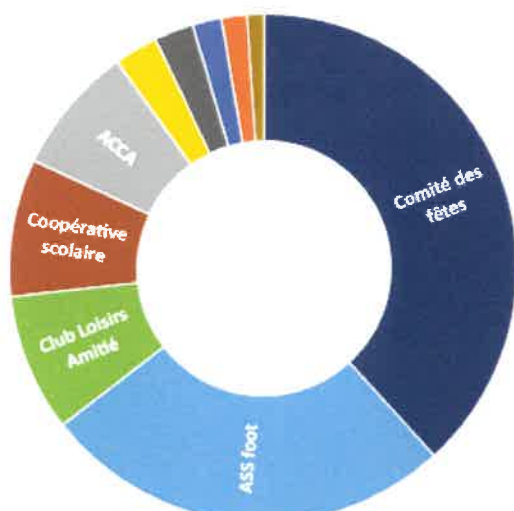
ASSOCIATIONS

Nos associations



**FOOT - CHASSE ST MARTIN- COMITE DES FETES- COOPERATIVE SCOLAIRE- AS DE TREFLE
LA PASSERELLE- LES AMIS DE BASSENS- LOISIRS ET AMITIE**

**SUBVENTIONS ALLOUÉES EN % AUX ASSOCIATIONS DU VILLAGE
PAR LA MUNICIPALITÉ (BUDGET 2021)**



■ Les Moustardiés ■ La Passerelle ■ ACCA ■ As de la Tréfle
■ ASS foot ■ Club Loisirs Amitié ■ Comité des fêtes ■ Coopérative scolaire
■ Maison de l'Avenir ■ Les amis de Bassets

CLUB LOISIRS ET AMITIÉ

Le club a organisé au 3ème trimestre deux vides greniers (un pour le club et un pour le téléthon) et tous les mercredis le Scrabble au cercle.

D'ici la fin de l'année reprise des Ateliers Manuels le jeudi, le Scrabble le mercredi. Si possibilité, reprise des petits lotos en novembre ou décembre le 1er mardi du mois comme avant à la salle des fêtes.

La section pêche du club au 4ème trimestre lâchers de truites le 2 et le 30 octobre ainsi que le 13 Novembre. Repas prévu au lac si le temps le permet le 30 Octobre, si mauvais temps repli à la salle des fêtes (Pass sanitaire obligatoire à l'intérieur)

ACCA

L'association de chasse communale agréée représente un groupement de chasseurs qui perpétue un art de vivre fondé sur la recherche, la poursuite et le prélèvement d'un gibier dans son milieu.

Pour autant, nous avons le souci d'apporter notre contribution à l'aménagement du territoire et œuvrons pour favoriser les conditions d'existence et de gestion de la faune sauvage ainsi que d'en limiter les dégâts. Nous avons aussi le désir de maintenir le lien social par l'organisation de soirées récréatives (loto, repas annuel). Les animations étant l'occasion de faire découvrir le monde qui nous passionne afin qu'il soit partagé et mieux compris.

Ainsi, nous espérons concourir au développement de la solidarité, de la tolérance, de la convivialité et de la sécurité entre chasseurs et autres utilisateurs de la nature... conditions indispensables à l'exercice de nos traditions... pour un art de vivre en société.

Jean-Claude Bossieux
Président ACCA

LES AMIS DE NOTRE DAME DE BASSENS

Le 15 Août dernier, jour de l'Assomption de la vierge Marie, une cérémonie s'est déroulée à Notre Dame de Bassets. En premier lieu la récitation du chapelet, face à la grotte, suivie d'une messe célébrée par notre curé, le père Thierry Ebersohl assisté par les pères Thibault Remaury, Antoine Chenu et Christian Mabondzo.

Le temps étant particulièrement clément, cette célébration a réuni plus de 100 personnes, comme chaque année à la même date.



LA GAZETTE SAINT-MARTINOISE

LES ELUS

Maire

Guy BONDOUTY

Adjoints

Françoise ROUQUET

Jean Pierre DELRIEU

Elyane BOURGEOIS-MOYER

Jean-Jacques DREUILHE

- Conseillers municipaux -

Roland JAMMY

Rodolphe VALITCHEK

Muriel COURTHIEU

Ingrid QUIEF

Estelle DALLA-ROSA

Pascale HEBERT

Rémi GUILHEMAT

Mickaël LECLAIRE

Daniel KAPRIELIAN

Christophe BROUSSE

Technique

Jean-Maurice BONNET

Marcel MARQUISE

Olivier LALA

Cantine

Garderie-Ménage

Christine MONLLOR

Michèle PANONT

Béatrice GAUBERT

Elisabeth DREUILHE

ATSEM

Marie-Agnès PELISSIER

Administratives

Dominique SEMENOU

Nathalie LASSUS

Agence postale

Elisabeth DREUILHE

Mesdames, Messieurs,
Mes chers concitoyens,



Notre contexte est marqué par la prolongation de l'urgence sanitaire, par la pandémie qui occupe nos esprits depuis bientôt deux ans. La vie communale et nos traditions sont elles-mêmes perturbées. Je sais la lassitude qui a gagné nombre d'entre vous. Je sais les difficultés qu'ont rencontrées ou rencontrent certains et notamment nos concitoyens seuls, nos artisans et commerçants, les soignants mobilisés en première ligne.

Et pourtant, ce sont des mots résolument optimistes que je souhaite vous transmettre. Je crois en notre capacité collective à surmonter les épreuves, les habitants de notre commune méritent que l'on soigne le présent mais surtout que l'on prépare l'avenir. C'est notre rôle, celui que vous nous avez largement confié, c'est le sens des engagements que nous avons pris. C'est pour cela que, depuis juin 2020, nous sommes dans l'action. Notre optimisme est pour le devenir de notre commune et les projets qui nous animent.

2021 est la première année pleine de notre mandat. Malgré le contexte, nous maintenons les perspectives que nous avons tracées. Pour ce faire, j'ai la chance de m'appuyer sur des services municipaux compétents et motivés, sur une équipe municipale mobilisée dans sa tâche et au service de l'intérêt général. Ainsi, nous avançons.

Nous devons garder confiance en l'avenir et espérer que grâce à la politique de vaccination mise en place que les prochains mois, nous verrons s'alléger les contraintes qui pèsent sur notre vie sociale et économique. En l'attente, nous devons rester prudents et maintenir en toutes circonstances les gestes barrières comme le port du masque, pour nous protéger les uns et les autres. Nous pourrions ainsi nous retrouver collectivement dans la convivialité qui caractérise notre village.

Nous avons eu à déplorer le décès de notre Maire Honoraire Paul Guilhem en pleine pandémie, qui nous a empêché d'honorer sa mémoire, il a tellement façonné notre village que dès que nous le pourrions nous organiserons une cérémonie en son honneur.

En cette période deux de nos agents ont fait valoir leurs droits à la retraite Claudette Reverdy, Atsem et Sylvie Lanjard, secrétaire de

Mairie. Dans le respect des conditions sanitaires, nous avons pu fêter, comme il se doit, leur départ à la retraite. Nous avons un nouveau DGS en la personne de Monsieur Dominique SEMENOU, à qui nous souhaitons la bienvenue et une parfaite intégration dans l'équipe municipale.

Le budget primitif 2021 a été voté. Les finances communales se portent bien, et les impôts locaux ne vont pas augmenter.

Les travaux de la maison des associations vont pouvoir commencer, Le nouveau PLU a été approuvé et est applicable, un nouveau site internet et en cours de finalisation, vous pourrez y trouver toutes les informations utiles sur :

www.saint-martin-lalande.com

Vous connaissez mon engagement constant pour les questions de sécurité. Au même titre que de nombreuses communes, nous ne sommes pas épargnés par des actes d'incivilité et de petites délinquances qui peuvent obérer notre qualité de vie. J'en appelle à la responsabilité de tous et surtout des parents qui jouent un rôle plus que primordial dans l'éducation de leurs enfants.

Est-ce normal de retrouver trop souvent des déchets autres que ceux autorisés auprès de bennes des déchets vert au sol communal ? Ces dépôts, sans respect des consignes sont, dans l'esprit, intolérables, et dans les faits illégaux. Ce type d'agissement expose ses auteurs à une contravention de 5ème classe tel que prévu à l'article R 635-8 du code pénal (jusqu'à 1500 € d'amende et confiscation du véhicule ayant servi au transport des déchets). L'utilisation de ce service nécessite de respecter les règles qui sont prescrites, il en va de la pérennisation de ce service.

Je vous laisse découvrir cette gazette qui vous apportera les informations sur l'activité villageoise.

La commission a décidé, dorénavant, que pour être au plus près de la population, la gazette Saint Martinoise paraîtra trimestriellement.

J'espère sincèrement que d'ici là le contexte sanitaire se sera amélioré pour que la vie en communauté reprenne via notre tissu associatif et que nous, élus, puissions organiser des temps d'échanges avec les citoyens.

Bien cordialement,
Guy Bondouty Maire

BULLETIN MUNICIPAL

Octobre 2021



INFOS PRATIQUES

MAIRIE

Place Léon Blum
Tél. 04 68 94 97 72

Mairie.st.martin@wanadoo.fr

Secrétariat ouvert au public :

le lundi, mardi de 9^h à 12^h et de 13^h à 15^h
le mercredi de 9^h à 12^h
le jeudi de 9^h à 12^h et de 13^h à 17^h
le vendredi de 8^h à 12^h

ECOLE

Tél. 04 68 94 83 92

Mail : st-martin5@wanadoo.fr

AGENCE POSTALE

Tél. 04 68 94 96 12

Située sous la Mairie, place Léon Blum.
Ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8^h00 à 11^h30
et le mercredi de 9^h30 à 12^h30

DÉCHETTERIE

La déchetterie de Castelnaudary est ouverte
tous les jours de 8^h à 12^h et de 14^h à 16^h45

Celle de Saint Papoul est ouverte
le mercredi de 8^h à 12^h et de 14^h à 17^h
et le samedi de 14^h à 17^h

il est inadmissible de voir des encombrants
aux abords des containers
et sur l'espace public.

INFIRMIÈRES

Tél. 06 70 56 44 09

KINESITHERAPEUTES

Tél. 04 68 23 97 35

MESSES

Une messe est donnée mensuellement,
voir horaire affichés à l'église.

PRESSE

La Dépêche : Christelle MARTY-ADELER,
Chemin Fontuile.

POMPES FUNÈBRES

Les décès qui surviennent sur la commune
doivent être déclarés en Mairie.
Le service des Pompes Funèbres
soumis à la libre concurrence
est laissé au choix de la famille.
Toutefois la municipalité est adhérente
à la Communauté des Communes
qui propose ce service.

114 Le 114 est le numéro national d'appel
d'urgence unique et gratuit pour
toutes les personnes ayant des difficultés
pour parler ou entendre.

MAISON MÉDICALE

En cas d'urgence le Week-end et jours fériés,
vous pouvez faire le **15**

le samedi de 12^h à 20^h
et le dimanche et jours fériés de 8^h à 20^h

Trois hypothèses sont alors proposées :
Le SAMU ...

- vous conseille pour les soins à donner
- vous oriente vers les urgences
- ou prévient le médecin de garde
à la maison médicale, située à l'entrée
du centre hospitalier à gauche.

FOURRIÈRE

Ouverture au public
du lundi au samedi de 10^h à 12^h
Tél. 04 68 23 68 42 - Route de Pexiora
Fermé tous les après-midi et le dimanche
Pour tout animal blessé,
merci de contacter les vétérinaires

RECENSEMENT MILITAIRE

Les filles et les garçons atteignant l'âge
de 16 ans, doivent se faire recenser
dès leur date anniversaire.

Cette démarche est obligatoire car le
récépissé leur sera demandé pour toutes
inscriptions aux examens scolaires ou pour
passer l'examen du permis de conduire..

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

L'inscription sur les listes électorales peut
se faire en mairie muni d'un justificatif
de domicile et d'une pièce d'identité.

QUELQUES CONSEILS QUI FACILITENT LA VIE :

Urgence Sécurité Gaz
(appel gratuit depuis un poste fixe)
Tél. 08 00 47 33 33

Raccordement Gaz Naturel
(prix d'un appel local)
Tél. 08 10 22 40 00

Commission de Régulation de l'Énergie
Site : www.cre.fr

Démarches Administratives
3939 Allo Service Public

PAIEMENT DE PROXIMITÉ

L'offre de service de « paiement de
proximité » permet aux usagers de la Direction
Générale des Finances Publiques de payer,
depuis un an, leurs factures auprès des
buralistes partenaires agréés. Les paiements
peuvent se faire par carte bancaire ou, dans la
limite de 300 Euros, en espèces, pour toutes
les factures éligibles au dispositif [QR code].

Aujourd'hui 69 buralistes, dans
l'Aude, répartis dans 36 communes sont
partenaires de ce dispositif.

RESERVATION DE LA SALLE DES FÊTES

Toute réservation de la salle des fêtes
doit être effectuée auprès du secrétariat de la
mairie et confirmée par Mail.

CREATION D'UN SITE INTERNET

Le projet, annoncé lors de la
campagne électorale, voit le jour : le nouveau
site internet de la commune est né :

www.saint-martin-lalande.com

Grâce à ce site, vous pouvez effectuer
des démarches en ligne, être informés de
l'actualité de la commune et être en lien avec
les élus.

Découvrez vite les diverses rubriques
et n'hésitez pas à nous contacter pour nous
faire part de vos observations ou nous
communiquer des informations pour faire vivre
ce site.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La population est invitée à participer
à la cérémonie commémorative de l'Armistice
de 1918 le Jeudi 11 Novembre 2021 à 11 heures.



La
GAZETTE SAINT-MARTINOISE
est un bulletin d'informations municipales
Publication annuelle - Tirage 550 exemplaires

SARL Le Petit d'Oc
11400 Castelnaudary - 04 68 23 22 20
Site : www.lepetitdoc.com

VIE COMMUNALE



JOYEUX ANNIVERSAIRE LOUISE

Louise Jammy née Techene est née le 18 Septembre 1921
à Valentine petit village à côté de Saint Gaudens.
Elle vit chez son fils Rolland et sa belle-fille Daniele
à Saint Martin Lalande.

Elle a soufflé ces 100 bougies en famille et en toute simplicité.

Guy BONDOUY, Maire et ses adjoints lui ont remis la médaille
de la ville et un superbe bouquet pour l'occasion.



BONNE RETRAITE à SYLVIE et CLAUDETTE

Ce samedi 25 Septembre, les Saint Martinois étaient
nombreux à la salle des fêtes pour fêter deux départs à la retraite.

Après 35 ans de bons et loyaux services, Sylvie Lanjard,
secrétaire de mairie et Claudette Reverdy, Atsem, ont fait valoir
leur droit à la retraite. Emotion et humour était au rendez-vous.
Nos jeunes retraitées ont offert des discours à l'image de leur per-
sonnalité attachantes et souriantes.

Guy BONDOUY, Maire a retracé la carrière profes-
sionnelle avant de leur remettre la médaille de la ville, un cadeau et un
bouquet de fleurs. Patrick Maugard, présent a tenu à leur souhaiter
de belles et longues années auprès de leurs familles respectives.

Bonne retraite Sylvie et Claudette et merci pour votre
engagement au service des Saint Martinoises et Saint Martinois.



CHARGÉ D'INSERTION



Ludovic Belmas,
de l'ESAT...
au milieu ordinaire

Travailleur à l'ESAT de Carcassonne,
Ludovic Belmas a fait part de sa volonté
de rejoindre le milieu ordinaire. Il a ainsi
pu intégrer l'équipe de la mairie de Saint-
Martin-Lalande en octobre 2020.

Afin de pouvoir progresser dans son poste,
il a été accompagné par l'ESAT pour béné-
ficier d'une nouvelle formation et a obtenu
une habilitation à conduire les tondeuses
autotractées. Sa mise à disposition se pour-
suit aujourd'hui, elle pourra être renouvelée
jusqu'en octobre 2022.



Ludovic Belmas, fier de l'obtention de son habi-
litation à conduire les tondeuses autotractées,
sésame pour progresser au sein de l'équipe
de la mairie de Saint-Martin-Lalande.



VIE COMMUNALE

ACQUISITION ET TRAVAUX

ACHAT D'UNE BALAYEUSE

Les communes de Lasbordes, Saint Papoul et Saint Martin Lalande ont acquis une balayeuse qui permettra de maintenir notre village dans un état de propreté maximum.

AIRE DE JEUX

Une aire de jeux a été créée à proximité de la maison du peuple. Les travaux de mise en place ont été réalisés par les employés municipaux et par l'entreprise ayant fourni les jeux.

Coût de l'opération 29 516 € (salaire du personnel communal inclus). Cette aire de jeux est réservée aux enfants de moins de 12 ans qui peuvent ainsi se défouler en toute sécurité.



CHEMINEMENT DOUX RD 116

Du lotissement Fontuile à la rue Saint Amans, un cheminement doux a été réalisé. Ces travaux d'un montant de 344.687 € ont été financés à hauteur de 51,4% grâce à l'aide de l'Etat, de la Région et du Département. Cette réalisation permet aux habitants de faire la liaison, en toute sécurité, entre les lotissements et le cœur du village. Ce cheminement sera prochainement inauguré.

RÉFECTION DES PLAFONDS DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE

Des travaux de traitement de la charpente et de réfection des plafonds de l'ancien presbytère ont été engagés par la municipalité pour un montant prévisionnel de 13 747,20 €.

ETUDES ET PROJETS

MAISON DES ASSOCIATIONS

L'architecte chargé de l'opération a été retenu. Il s'agit de l'Atelier T de Revel qui finalise, avec les élus, le dossier qui permettra d'engager la consultation des entreprises dans le cadre de la procédure des marchés publics.

RÉNOVATION ANCIENNE 113

Ce projet qui portera le nom de « liaison douce et voie partagée de Saint Martin Lalande à Castelnau-d'Aud » est en phase d'études. Après avoir consulté la totalité des riverains sur les éventuels rejets qui pourraient exister dans les fossés bordant cette voie, le cabinet CETUR peaufine, avec les élus, le projet qui sera présenté aux riverains ainsi qu'aux différents partenaires que sont l'Europe, l'Etat, la Région, le Département et le SYADEN.

TRANQUILITÉ ET ORDRE PUBLIC

BONNES PRATIQUES

- Les plantes et arbres qui dépassent sur la voie publique (trottoirs) peuvent être source de gêne ou de danger. Pensez à élaguer vos végétaux régulièrement, en cas d'incident, votre responsabilité pourrait être engagée
- Afin de faciliter l'écoulement des eaux pluviales et éviter les débordements sur la chaussée, les propriétaires sont tenus de nettoyer leur fossé ainsi que les passages busés.
- La divagation des chiens et chats est interdite tout comme le fait de les laisser faire leurs besoins sur la voie publique, ou les chats de gratter dans les jardinières ou espaces verts d'autrui. Merci de faire en sorte que la voie publique ne devienne pas « toilette publique pour les animaux »

NUISANCES SONORES

Beaucoup de nos concitoyens se plaignent en mairie des aboiements répétitifs des chiens, de jour comme de nuit. Les personnes possédant un ou plusieurs chiens doivent surveiller leur animal afin d'éviter de perturber la tranquillité des voisins.

Les personnes effectuant des travaux de bricolage ou de jardinage nécessitant des outils ou appareils susceptibles de causer une gêne sonore, doivent respecter les horaires suivants :

Du lundi au vendredi de 8^h 30 à 19^h 30

Le samedi de 9^h à 12^h et de 14^h à 19^h

Le dimanche et jours fériés de 10^h à 12^h et de 15^h à 18^h

CLASSEMENT CATASTROPHE NATURELLE

Suite à la période de sécheresse de l'année 2021, quelques dossiers de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été déposés en mairie. Nous demandons aux habitants ayant constatés des dégâts sur leur habitation de déposer un courrier en mairie accompagné de photographies.

COMPTE ADMINISTRATIF



COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le compte administratif 2020 n'est autre que le bilan de l'année.

Bilan positif qui laisse apparaître :

Un excédent annuel de : **114.316,51 € en fonctionnement**

Un déficit annuel de : **20.785,85 € en investissement**

INVESTISSEMENTS 2020

Révision du PLU	1 189,92 €
Chemin piétonnier RD 116	396 818,41 €
Eclairage Public RD 116	59 820,79 €
Achat tondeuse ISEKI	37 800,00 €
Achat véhicule Citroën Berlingot	7 500,00 €
Achat petit matériel (bureau et technique)	2 561,40 €

LES TRAVAUX RESTANT À FAIRE EN RESTES À RÉALISER

Révision du PLU	1 200,00 €
Maison des associations	391 068,00 €
Voirie (Bassens, Cadalenc, rue des 13 vents)	77 175,00 €
Plafonds ancien Presbytère	10 500,00 €
Achat Bien Cathala/Tournay	75 000,00 €
Aire de jeux	25 000,00 €

Soit un total 1 085 633,52 €

LES RECETTES PERÇUES EN 2020

Chemin piétonnier RD 116	224 000,00 €
Eclairage Public RD 116	15 000,00 €
Achat bien Cathala/Tournay	70 000,00 €

LES RECETTES RESTANT À ENCAISSER EN 2021

Chemin piétonnier RD 116	103 120,00 €
Maison des associations	175 000,00 €

Soit un total 587 120,00 €

Le bilan global au 31 Décembre 2020 tenant compte des excédents reportés des années précédentes s'établit ainsi que suit :

Excédent de fonctionnement	251 309,65 €
Excédent d'investissement	272 623,41 €

BUDGET 2021

La section de fonctionnement est arrêtée à la somme de : **1 101 850,00 €**

La section d'investissement à la somme de : **974 521,00 €**

Soit un budget global de 2 076 371,00 €

INVESTISSEMENTS ENVISAGÉS

Programmes	Restes à réaliser
Révision PLU	1 200,00 €
Maison des associations	391 068,00 €
Voirie Bassens, Cadalenc, Rue des 13 vents	77 175,00 €
Plafonds ancien presbytère	10 500,00 €
Bien Cathala/Tournay	75 000,00 €
Aire de jeux	25 000,00 €

Programmes	Nouvelles propositions
Etudes aménagement ancienne 113	50 000,00 €
Eclairage Public « les communaux »	15.000,00 €
Achat camion	74.000,00 €
Goudronnage allées du cimetière	18.500,00 €
Mise aux normes incendie	30.000,00 €
Informatique école (plan de relance)	20.000,00 €
Acquisitions et travaux divers	39.100,00 €

TAUX D'IMPOSITION 2021

Depuis plusieurs années, le conseil Municipal n'augmente pas les taux d'imposition des taxes directes locales. En 2020, les taux votés étaient les suivants :

Taxe foncière Bâti :	18,41 %
Taxe foncière Non Bâti :	70,39 %

L'année 2021 voit l'entrée en vigueur du nouveau schéma de financement des collectivités territoriales (issu de la suppression de la Taxe d'Habitation).

Le principaux changements sur la commune pour 2021 sont les suivants :

- La commune récupère la part départementale de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties, en compensation de la perte du produit de la taxe d'Habitation.
- Le taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties en 2020 était de **30,69%**
- Le taux communal de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties en 2020 était de **18,41%**
- Le nouveau taux communal de la Taxe foncière sur les Propriétés Bâties sera en 2021 de **49,10%** (30,69% + 18,41%)

Il est précisé que ce changement de taux ne modifiera pas, bien sûr, la feuille d'imposition du contribuable Saint Martinois



Bénédicte Lachat et Laura Farges

UNE RENTRÉE SUR LES CHAPEAUX DE ROUES

C'est partie une nouvelle année scolaire pleine de projets !

Cette année, l'équipe des enseignantes est renforcées de deux nouvelles collègues : Bénédicte Lachat s'installe sur la classe du CE2-CMI et Laura Farges vient prêter main forte à trois classes sur les compléments de temps partiels du CP-CEI, du CE2-CMI et de la direction sur la classe du CMI-CM2. Par ailleurs, l'équipe est toujours la même : Christine Milhau à la maternelle aidée par Marie-Agnès ; Sandrine Vie pour les GS-CP aidée de Béatrice et Elisabeth ; Caroline Jeanne pour les CP-CEI et Christelle Marty-Adeler pour les CMI-CM2.

Quatre-vingt-seize élèves sont inscrits à ce jour pour les cinq classes : des effectifs assez légers pour envisager l'année dans la sérénité !

Du côté des projets, les enseignantes sont déjà bien occupées. Trois classes ont déjà entamé un cycle de piscine sur le bassin de Castelnaudary. Le jardin gentiment prêté par monsieur Albigot est toujours en pleine activité : des radis viennent tout juste d'être plantés par les GS-CP ! Côté jardin toujours, mais dans un autre registre, la famille Segonne a accueilli les élèves pour leur expliquer la transformation des betteraves et les petits cuistots ont préparé de délicieuses tartes sucrées avec la drôle de racine.

En octobre, comme l'an dernier, cette recette sera préparée pour la maraude organisée pour les bénéficiaires de l'Association Solidaire en Lauragais : les parents seront sollicités pour offrir quelques légumes ou autres ingrédients qui permettront de préparer le repas des personnes dans le besoin.

Côté artistique, les élèves iront au cinéma pour une projection dans le cadre du Festival Cinéma d'Automne et trois classes participeront au programme « Ecole et Cinéma ». D'ailleurs, le petit film réalisé dans la classe de maîtresse Sandrine l'an dernier est sélectionné dans la catégorie « Films d'ateliers » pour le festival et sera projeté sur grand écran le 13 octobre au cinéma de Castelnaudary !

Dans quelques jours, Albert Todo interviendra dans les classes au nom de l'école intercommunale de musique et viendra mener un projet sur le thème du jazz. La classe des CMI-CM2 travaillera avec un jeune artiste dans le cadre des résidences Médecis. Les petits de la maternelle accueilleront les comédiennes de la compagnie Pic et Colegram pour préparer leur venue à la salle des fêtes pour leur spectacle « Le ciel par-dessus le toit »

SÉCURITÉ À L'ÉCOLE

La mise en sécurité de l'école est une des priorités de la municipalité. A cet effet, des films occultants ont été posés sur les vitres, le portail a été tôle et un système d'ouverture sécurisée avec visiophone a été installé.



UNE COUR D'ÉCOLE ACCUEILLANTE ET COLORÉE

Pendant les vacances d'été, de nombreux jeux tracés au sol sont venus l'égayer : marelles aux couleurs de l'arc en ciel, terrain de foot et de basket, pistes de course. Les grilles repeintes en bleu turquoise finissent de compléter ce lieu très apprécié par les enfants.



ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES

Afin d'agrémenter le temps de garderie, les enfants de l'école peuvent bénéficier d'activités de théâtre et d'arts plastiques. Toutes ces activités sont gratuites pour les familles.

Les apprentis comédiens sont encadrés par Colette Marty bien connu des élèves, le mardi soir de 16h30 à 17h30.

Inscription obligatoire par le biais du logiciel Enfance 3DOUEST.

Les artistes en herbe découvrent les joies de la peinture et du dessin avec Stéphane Pillman, professeur d'arts plastiques et artiste peintre reconnu le mercredi matin de 9h30 à 11h.

Des études surveillées ont lieu le lundi et le jeudi de 16h15 à 17h15, encadrées par les maîtresses.



EQUIPEMENTS NUMÉRIQUES DE L'ÉCOLE

Pour une dynamique éducative avec des outils modernes.



L'école de Saint Martin Lalande va bénéficier du plan de relance numérique visant à faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie de la COVID 19. Une demande de subvention a été faite en ce sens. Elle a été approuvée au conseil municipal du 23 mars 2021.

Le projet concerne les équipements de la classe et les équipements mobiles. Ainsi, chaque classe bénéficierait d'un matériel dernier cri permettant aux élèves de profiter d'un enseignement de haute volée dès la maternelle, la priorité étant la réussite de tous.

L'équipe pédagogique a choisi de demander 4 ordinateurs portables, 4 vidéoprojecteurs, 4 tableaux blancs, 6 tablettes, et 16 casques. Le devis a été réalisé et il s'élève à hauteur de 21 231 euros HT. La commune participerait pour 30 %, le reste serait à la charge de l'Etat.